ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2013

RAPPORT MORAL

***L**'exercice écoulé a été principalement marqué par le litige concernant la taxe parafiscale qui oppose notre Fédération à la Direction générale des douanes et qui accaparé depuis mai 2012 une grande partie de son activité.*

***P**our des raisons liées à une interprétation divergente des textes entre les services extérieurs de la douane et leur direction générale, divergence qui a mis en lumière de graves disfonctionnements au sein de cette administration, les opérateurs, qui ont pourtant respecté à la lettre la réglementation en vigueur, ont été pris en otage et sommés de payer à posteriori une taxe qui ne leur avait pas été réclamée et qui a été même restituée à ceux qui l'avaient acquittée.*

***P**lus grave encore est le fait que cette administration est non seulement restée sourde à toutes les multiples demandes d'entrevue et de clarification de la FNCL mais qu'en plus elle a lancé une campagne de recouvrement d'une virulence sans précédent allant jusqu'à laisser utiliser des moyens fallacieux et illégaux. C'est un véritable abus de pouvoir que notre Fédération n'avait d'autre choix que de faire sanctionner par la justice.*

***C**et évènement ne doit pas cependant nous faire perdre de vue les autres dossiers importants que notre Fédération se doit de traiter : l'épineux problème du transit céréalier portuaire toujours non résolu ; l'adoption d'un système de commercialisation et d'importation garantissant les intérêts de tous et donnant aux opérateurs la visibilité qui leur manque ; l'organisation et la mise à niveau de ses associations adhérentes ; la mise en œuvre du contrat-programme et la structuration de la FIAC à laquelle incombe la mission d'en assurer la réalisation et le suivi etc.*

TABLE DES MATIERES

Page

Production nationale…… 4
Campagne 2010-2011…….. 4
Campagne 2011-2012…….. 5
Commercialisation……... 8
Récolte 2011…… 8
Récolte 2012…… 9
Marché mondial …… ……..11
Blé …… …… …… 13
Maïs ……. 19
Orge ……. 25
Oléagineux…….. 27
Fret…… ……... 31
Importations …… 32
Importations membres FNCL… ……. 34
Transit portuaire…… …….. 37
Taxe parafiscale… … …….. 38
Clause transitoire… ……. 40
Programme sauvegarde du cheptel ……. …… 42
Relations FNCL/ONICL……... 43
Relations FNCL/M.A.G.…… …… . 46
Office des Changes…… …… 46
Fonctionnement interne……. 47

PRODUCTION NATIONALE

Campagne 2010-2011

La production des trois céréales principales au titre de la campagne 2010-2011(commercialisée au cours de l'exercice 2011-2012) atteint 84 millions de quintaux, soit une hausse de 28% par rapport à la production de la campagne précédente et une hausse de 35% par rapport à la moyenne des cinq dernières années :

Blé tendre : 41,7 MQx
Blé dur : 18,5 MQx
Orge : 23,4 MQx

A fin mai 2012, la collecte atteint 22,4 Mqx dont plus de 99% de blé tendre. Ce volume est en augmentation de 27% par rapport à la campagne précédente à la même date malgré le retard engendré par les pluies tardives ; il est en hausse de 36% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Par groupe d'opérateurs, les parts d'intervention des commerçants, des coopératives et des minoteries industrielles sont de 68%, 5% et 27% du volume collecté.

Collecte par opérateurs campagne 2010-2011

Opérateurs	Volume collecté Mqx	%
Commerçants	15,23	68
Coopératives	1,12	5
Minoteries	6,05	27
Total	**22,4**	**100%**

Source : ONICL

Campagne 2011-2012

Selon les statistiques définitives du ministère de l'Agriculture, la production des trois principales céréales pour la campagne 2011-2012 (commercialisée pendant l'exercice 2012-2013) atteint 51 millions de quintaux sur une superficie de près de 5 millions d'hectares, soit un rendement moyen de 10,1 qx/ha.

Comparativement à la campagne 2010-2011, la production et le rendement ont diminué respectivement de 39,1% et 38% en raison du déficit pluviométrique enregistré durant les mois de février et mars.

Les basses températures ayant caractérisé les mois de février et mars ont toutefois contribué favorablement à l'atténuation des effets négatifs de l'absence de pluies. Ces baisses conjuguées à l'amélioration de conditions climatiques vers la troisième décade du mois de mars et au cours du mois d'avril, où on a enregistré un cumul pluviométrique de 62 mm, ont également eu un effet très bénéfique sur la production ainsi que sur la qualité des grains.

La production céréalière de la campagne 2011-2012 vient principalement des zones favorables et de l'irrigué. Ainsi, pour une superficie globale de près de 5 millions d'hectares emblavée en céréales dont le blé tendre, le blé dur et l'orge occupent respectivement 43%, 19% et 38%. La production a été de 27,4, 11,3 et 12 millions de quintaux respectivement.

Production campagne 2011-2012

Céréales	Superficie	Super. %	Rendement	Production	Prod. %
Blé tendre	2.150	43	12,7	27,4	54
Blé dur	950	19	11,9	11,3	22
Orge	1.900	38	6,3	12,0	24
Total	5.000	100	10,1	50,7	100

Source : ministère de l'Agriculture

Production nationale des dix dernières années
(millions de quintaux)

Récolte	Blé tendre	Blé dur	Orge	Total
2003	35,4	18,4	26,0	**79,8**
2004	35,6	18,7	26,7	**81,0**
2005	17,5	7,7	10,5	**35,7**
2006	42,3	20,9	25,4	**89,0**
2007	10,7	5,1	7,7	**23,5**
2008	25,3	12,4	13,5	**51,2**
2009	43,4	20,3	37,8	**102,0**
2010	32,5	16,4	25,7	**74,6**
2011	41,7	18,5	23,4	**83,6**
2012	27,4	11,3	12,0	**50,7**
Moyenne	**31,1**	**14,9**	**20,8**	**67,1**

Source : ONICL

A fin décembre 2012, la collecte atteint 17,9 Mqx dont 17,8 de blé tendre soit 65% de la production nationale contre 51% à la même date lors de la campagne précédente.

Les commerçants ont réalisé 77% de la collecte, les coopératives 4%, les minoteries 18% et les provendiers 1%.

Collecte blé tendre récolte nationale au 31 décembre 2012

	2012 (1)	2011 (2)	Variation (1)(2)
Production	27,4	41,7	-34%
Collecte	17,8	21,3	-17%
Taux collecte	65%	51%	

Source : ONICL

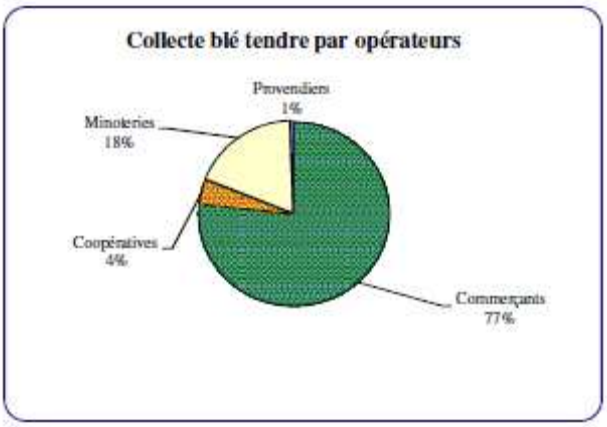

Cours moyens des principales céréales

Céréales	Campagne 2011-2012	Campagne 2010-2011
Blé tendre	265	250
Blé dur	360	300
Orge	390	270
Maïs	400	-

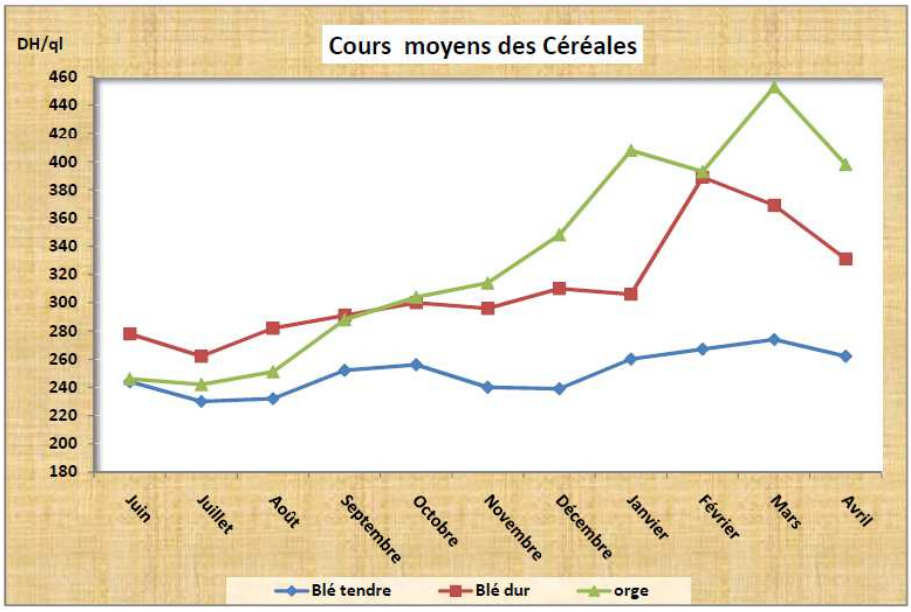

Disponibilités

Au 31 décembre 2012 le stock des quatre principales céréales s'élève à 24,3 Mqx dont 16,6 de blé tendre, en augmentation de 29% par rapport à la même période de la campagne précédente.

COMMERCIALISATION

Commercialisation de la récolte 2011

Pour la commercialisation du blé tendre de la production de 2011 le gouvernement a fixé le prix de référence à 290 dh/ql rendu moulin. Ce prix intègre toutes les charges, taxes et marges inhérentes à l'achat auprès des producteurs et à la livraison à la minoterie industrielle.

Trois mesures d'accompagnement sont adoptées :
1. Prime de magasinage, de 2 dh/ql/quinzaine, au profit des organismes stockeurs pour toutes les quantités de blé tendre de production nationale achetées et déclarées entre le 1er juin et le 15 octobre 2011. À partir de cette date, cette prime est réduite de 7% par quinzaine jusqu'à fin avril 2010.

2. Soutien forfaitaire. Le Gouvernement ayant maintenu les « fondamentaux » (1,20, 350 et 260 dh) fixant le prix d'achat du blé par les minoteries à 260 dh/ql, il a décidé d'accorder un soutien forfaitaire de 30 dh/ql, représentant la différence entre le prix référentiel et le prix de cession à la minoterie fixé à 260 dh/ql. Cette prime est versée aux minoteries jusqu'au 15 octobre 2011 et après cette date aux organismes stockeurs.

3. Protection à la frontière au profit de la production nationale. A partir du 1er juin les droits de douane passent à leur maximum (135%).

Contrairement à l'an dernier, la date d'ouverture des frontières à l'importation n'est pas précisée. Elle sera fixée en fonction du volume collecté. Dans les faits, les droits de douane seront suspendus du 15 novembre au 31 décembre 2011. La suspension sera prorogée jusqu'au 31 mai 2012. Un droit de douane de 17,5% a ensuite été instauré.

Pour le blé dur, la suspension des droits de douane sera instaurée jusqu'au 31 décembre 2012.

Qualité de la récolte

La qualité de la récolte 2011 a pâti de l'abondance des pluies tardives ce qui a rendu une bonne partie du blé tendre non panifiable.

Pour éviter toute perturbation de la collecte et de la commercialisation de la production nationale, la FNCL a préconisé d'autoriser les fabricants d'alimentation animale à incorporer le blé non panifiable dans leurs formulations. Cette solution présente plusieurs avantages : assurer l'écoulement de toute la récolte dans de bonnes conditions, réduire la charge de l'Etat en matière de subvention forfaitaire et améliorer la compétitivité des fabricants d'aliment de bétail.

La capacité de stockage des fabricants d'alimentation animale étant très limitée, la FNCL a également demandé de faire bénéficier les organismes stockeurs d'une prime de magasinage pour la collecte et le stockage de ce type de blé.

Après plusieurs réunions, l'administration a finalement fait sienne la proposition de la FNCL et diffusé une deuxième circulaire de commercialisation précisant les modalités de gestion du blé non panifiable.

COMMERCIALISATION DE LA RECOLTE 2012

Pour la récolte 2012, le prix de référence a été maintenu à 290 dh/ql rendu moulin, ce prix intégrant comme d'habitude toutes les charges, taxes et marges inhérentes à l'achat auprès des producteurs et à la livraison aux minoteries industrielles.

La prime de magasinage de 2 dh/ql par quinzaine est accordée au blé acheté entre le 1er juin et 31 août 2012. La circulaire précise que ce délai peut être raccourci ou prorogé en fonction de l'état d'avancement de la collecte. Effectivement, pour des raisons essentiellement budgétaires, ce délai sera prorogé jusqu'au 30 septembre 2012, les importations étant autorisées à compter du 1er octobre 2012.

La prime est servie jusqu'à fin avril 2013, mais le stock éligible est réduit de 6% par quinzaine à compter du 1er septembre 2012 (au lieu de 7% lors de la campagne précédente).

Une subvention forfaitaire de 30 dh/ql est accordée pour combler la différence entre le prix de référence et le prix de cession aux minoteries… Elle sera servie aux minoteries industrielles du 1er juin au 31 août 2012 et aux organismes stockeurs après cette date.

Collecte production 2012

La collecte des céréales par les opérateurs déclarés à l'ONICL, a atteint à fin décembre 2012, 17,9 Mqx, constituée à 99,3% par le blé tendre.

en Mqx

	Récoltes		Variation
	2012 (1)	2011 (2)	(1)/(2)
Production blé tendre	27,4	41,7	-34%
Collecte blé tendre	17,8	21,3	-17%
Taux de collecte	**65%**	**51%**	

Les commerçants négociants et les coopératives ont réalisé 81% de la collecte de blé tendre.

MARCHE MONDIAL

Les prévisions de l'offre et la demande de céréales pour 2012/13 ont été légèrement révisées à la hausse par la CIC, la production reste toutefois estimée à la baisse, en recul de 4% sur l'an dernier à 1.777 millions de tonnes.

Malgré la contraction attendue de la consommation pour la première fois en 14 ans, les stocks devront reculer de 45 millions de tonnes pour tomber à leur plus bas niveau en six ans.

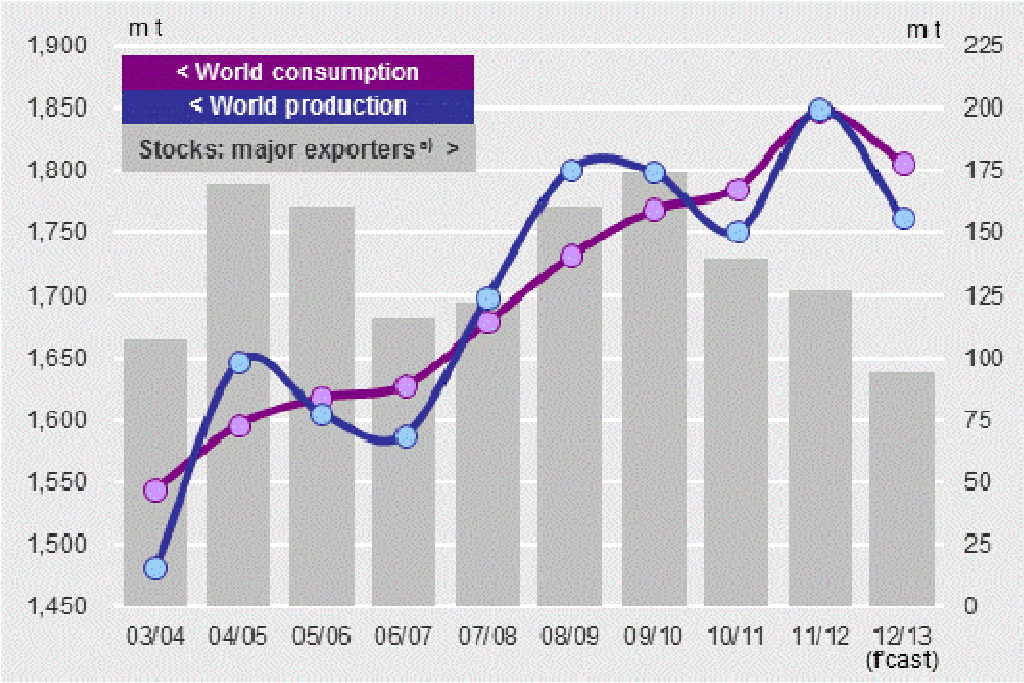

Dans le cas du **blé**, l'intérêt se tourne désormais sur l'état des cultures de blé d'hiver 2013-2014 dans l'hémisphère nord, notamment en certains points des Etats-Unis qui ont connu des conditions de sécheresse.

Ailleurs, les perspectives sont globalement plus prometteuses et la production mondiale est placée en hausse de 4% sur l'an dernier à la faveur d'une hausse de 2% des emblavements.

La spéculation concernant l'amenuisement des disponibilités Mer Noire et les perspectives d'un frein aux exportations de l'Ukraine ont dominé ; pourtant, les expéditions en provenance de cette région ont dépassé toutes les attentes. Ce constat a limité la hausse des prix due aux préoccupations soulevées par les conditions météorologiques pour les récoltes 2012/13 qui sont actuellement moissonnées dans l'hémisphère sud et par l'état du blé d'hiver récemment ensemencé dans l'hémisphère nord.

Compte tenu des prix élevés, le total de la superficie moissonnée du blé pour 2013/14 devrait augmenter de 2 %, bien que l'état d'une partie des cultures aux Etats-Unis soulève des préoccupations.

Les prix du **maïs** se sont récemment redressés suite à l'accroissement des estimations de l'USDA concernant l'utilisation dans l'alimentation animale de septembre à novembre 2012. Le marché est particulièrement tendu, les stocks mondiaux en fin de campagne affichant un repli de 20 millions de tonnes sur l'an dernier, leur plus bas niveau en neuf ans.

Les disponibilités en **orge** sont aussi limitées, les prévisions de production affichant une baisse de 3% sur l'an dernier et les stocks de report des principaux exportateurs sont placés à leur plus bas niveau en 17 ans.

Les marchés mondiaux du **soja** se sont détendus au fil du mois car les pressions initiales exercées par l'amélioration des conditions météorologiques en Argentine et au Brésil n'ont été qu'en partie balayées par les récents achats de fonds spéculatifs, la fermeté de la demande à l'exportation et de nouvelles inquiétudes soulevées par la sécheresse en certains points d'Amérique du Sud. Des récoltes record dans la région sous-tendent les prévisions faisant état d'un redressement des stocks mondiaux.

TOUTES CEREALES

	09/10	10/11	11/12 est	12/13 prév. 29/11/12
TOUTES CEREALES*				
Production	1799	1751	1850	**1762**
Echanges	240	243	270	**253**
Consommation	1769	1786	1848	**1806**
Stocks de report	402	366	369	**324**
Var. d'une année sur l'autre	30	-36	3	**-45**
Principaux exportateurs a)	174	140	127	**95**

a) Argentine, Australie, Canada, Etats-Unis, Kazakhstan, Russie, Ukraine, Union européenne

* Blé et céréales secondaires

Source :CIC

PERSPECTIVES 2012/13

BLE

Les prix du blé sont restés fermes, avec des craintes pour les récoltes compensées par des exportations plus fortes que prévu depuis la région Mer Noire.

Cours du blé tendre

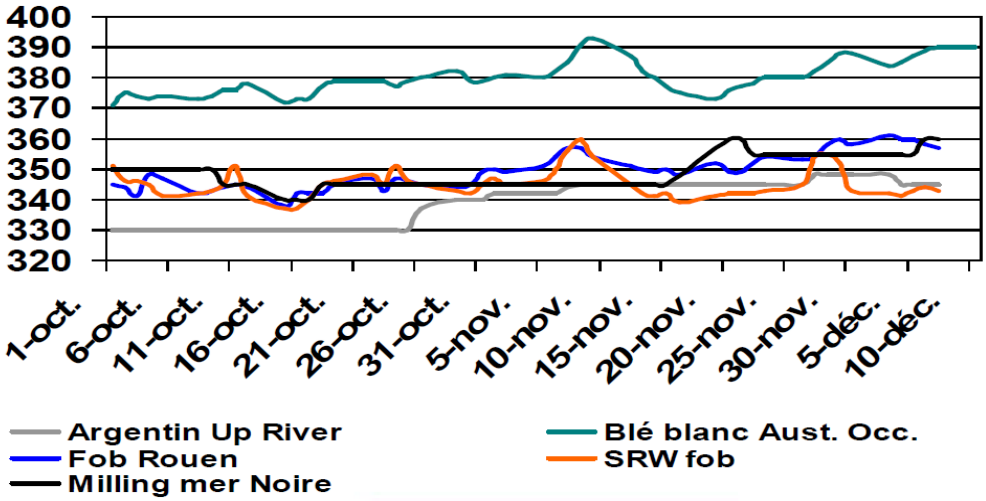

Suite à de légères révisions formulées pour l'Australie et l'UE, les prévisions de production mondiale de blé sont réduites à 654 mt en repli de 6 % d'une année sur l'autre.

Si l'on mise également sur un repli de 2 % de la consommation mondiale d'une année sur l'autre, les stocks devraient tout de même se contracter de 23 mt par rapport à l'an dernier.

Des importations plus fortes que prévu en début de campagne par la Chine et l'Iran contribuent à une hausse de 2 mt des prévisions d'échanges mondiaux mais cela reste encore nettement inférieur au record de l'an dernier.

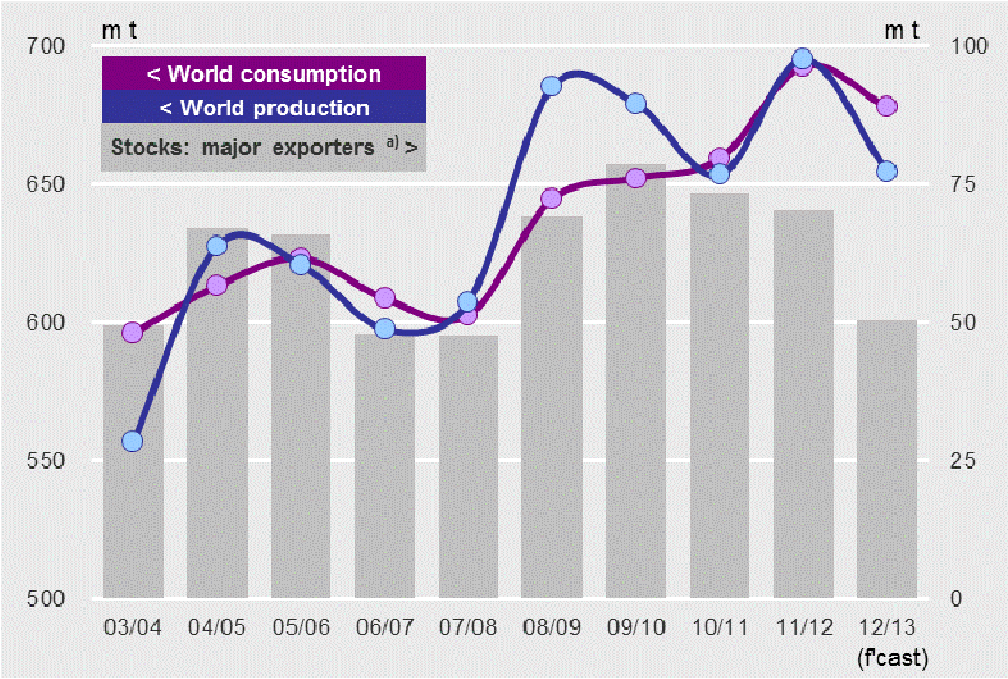

BLE

millio tonnes

	09/10	10/11	11/12 est	12/13 Prév.au 29.11.12
BLE				
Production	679	653	695	**654**
Echanges	128	126	146	**134**
Consommation	652	659	693	**678**
Stocks de report	200	194	196	**173**
Var. d'une année sur l'autre	27	-6	2	**-23**
Principaux exportateurs a)	79	73	70	**50**

Source : CIC

UE - bilan blé tendre (franceAgriMer)

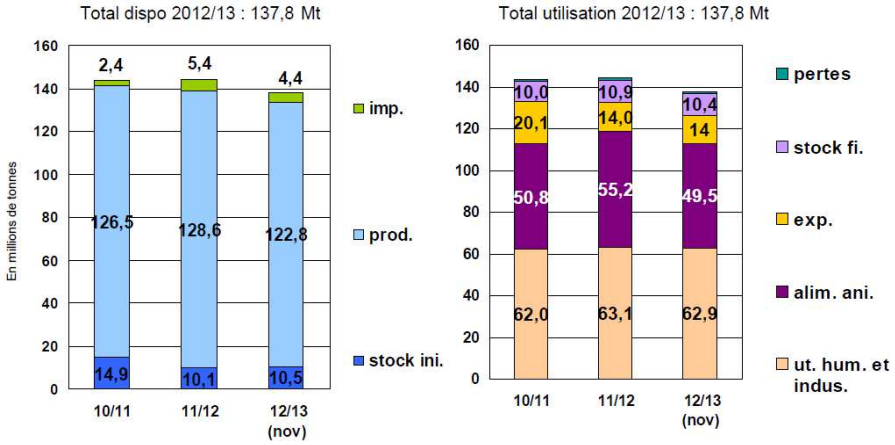

Etats Unis : bilan blé

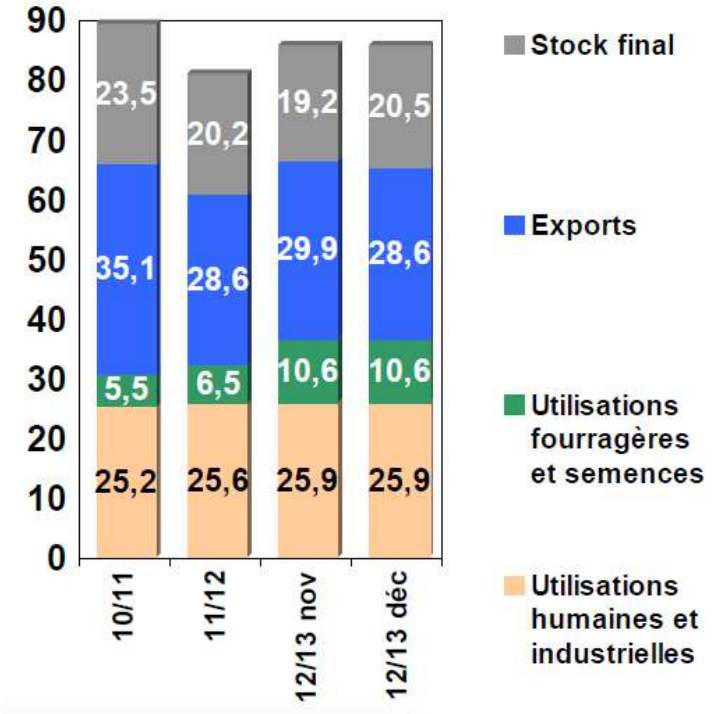

Argentine : bilan blé

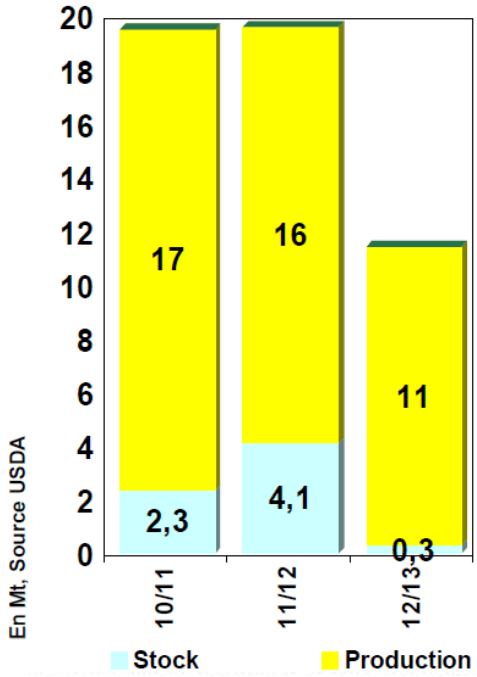

Argentine bilan blé (suite)

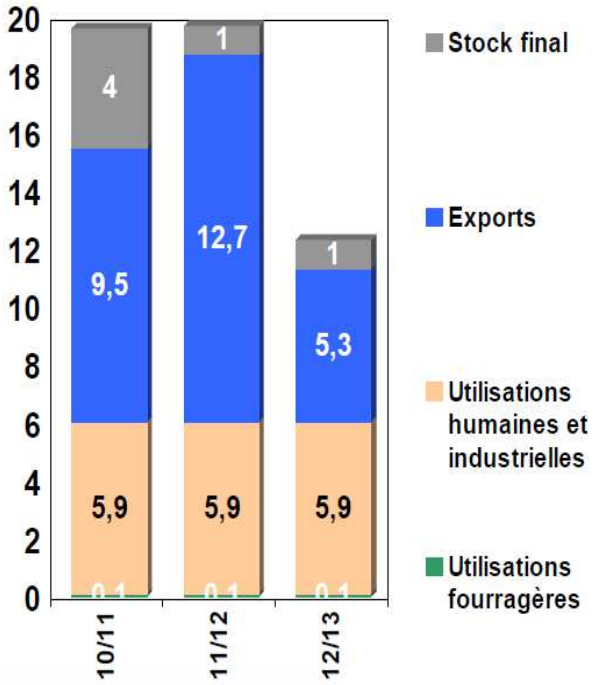

Principales destinations
sur Pays Tiers en blé français (en Mt)

Algérie	3,9
Maroc	1,8
Egypte	1,2
Yémen	0,4
Cuba	0,5
Afrique subsa	2,1
Autres	0,3
	10,0

Bilan blé tendre France

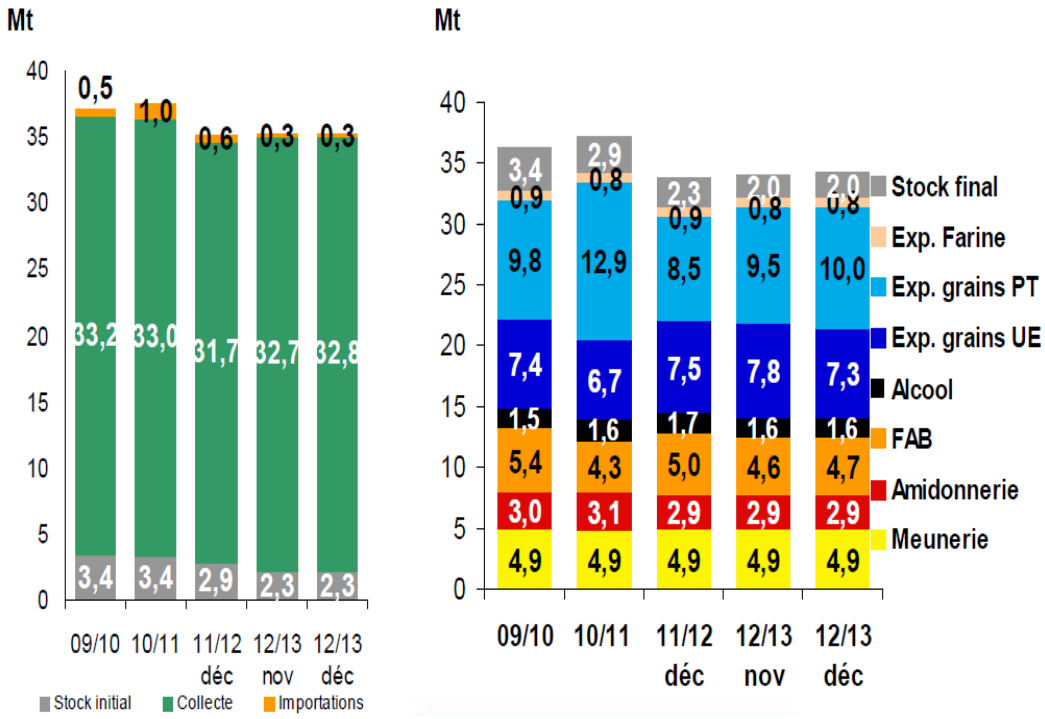

UE - bilan blé dur

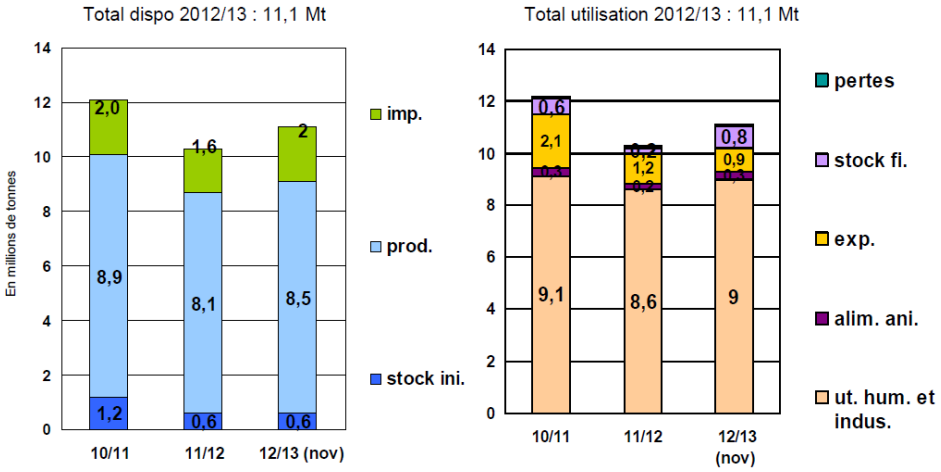

France bilan blé dur

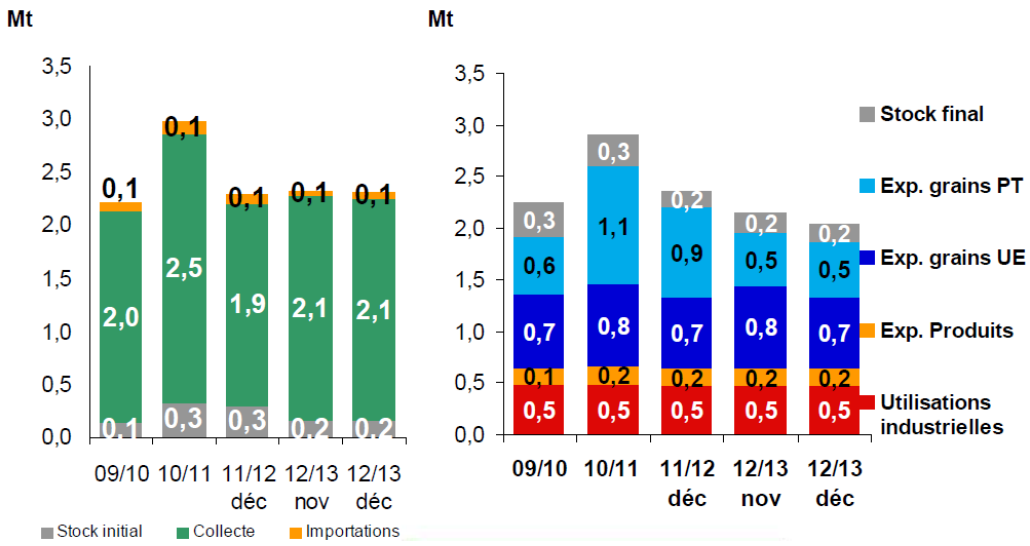

MAIS

Les prix du maïs se sont redressés par rapport au mois dernier du fait d'un regain d'espoir d'exportations aux Etats-Unis, conjugué à une raréfaction des disponibilités ancienne récolte et des conditions météorologiques adverses pour les semis en Amérique du Sud.

Cours du maïs

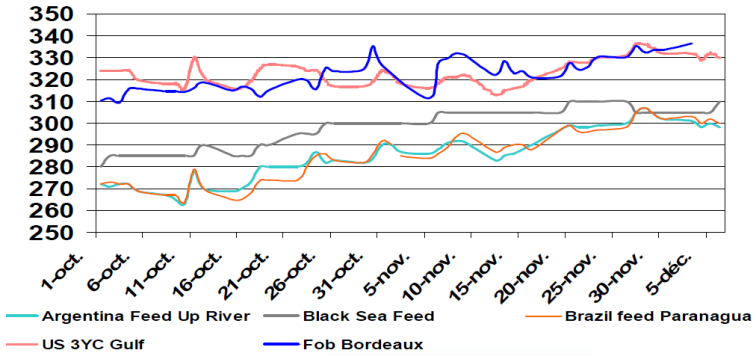

La moisson de l'hémisphère nord est presque terminée, avec des replis marqués d'une année sur l'autre aux Etats-Unis, en Ukraine et dans l'UE, mais la production dans l'hémisphère sud devrait toujours établir un nouveau record.

Des disponibilités mondiales moindres plafonneront la demande industrielle et pour l'alimentation animale, avec une utilisation totale estimée en repli pour la première fois en 19 ans.

Les stocks seront tendus en 2012/13, tout particulièrement chez les quatre principaux pays exportateurs, où les stocks de report pourraient reculer à leur plus faible niveau en 16 ans.

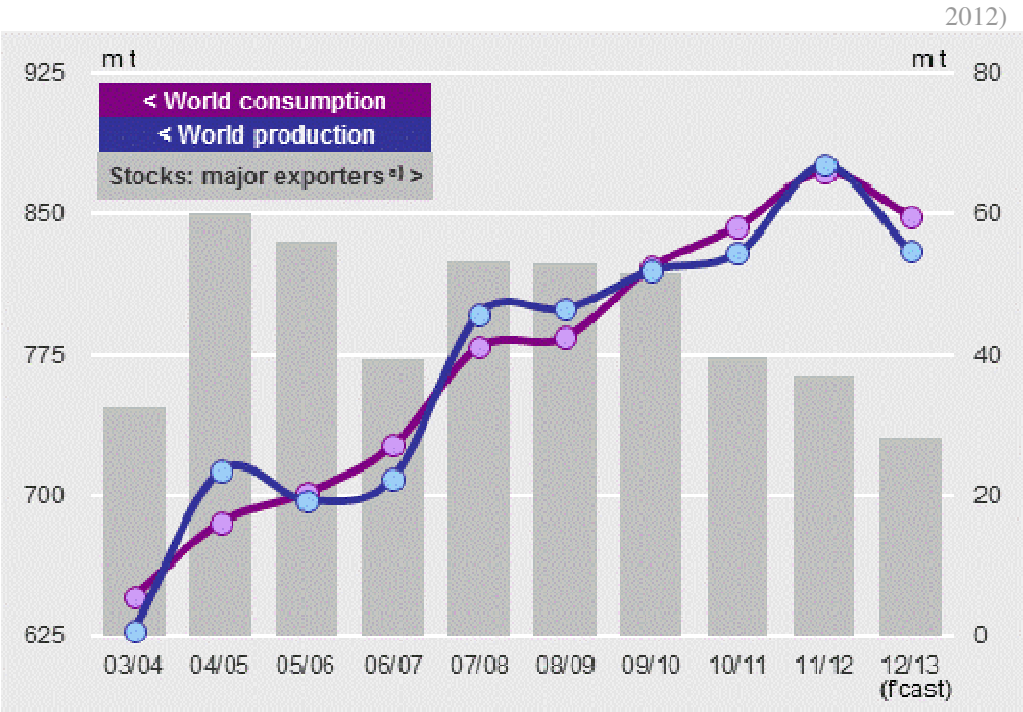

Maïs

	09/10	10/11	11/12 est	12/13 prév. 25.10	12/13 prév. 29.11
MAIS					
Production	820	829	876	**830**	**830**
Echanges	86	93	97	**93**	**94**
Consommation	822	844	873	**848**	**849**
Stocks de report	145	131	134	**117**	**116**
Var. d'une année sur l'autre	-2	-14	3		**-18**
Principaux exportateurs a)	52	40	37	**29**	**29**

Monde, bilan maïs 2012/13

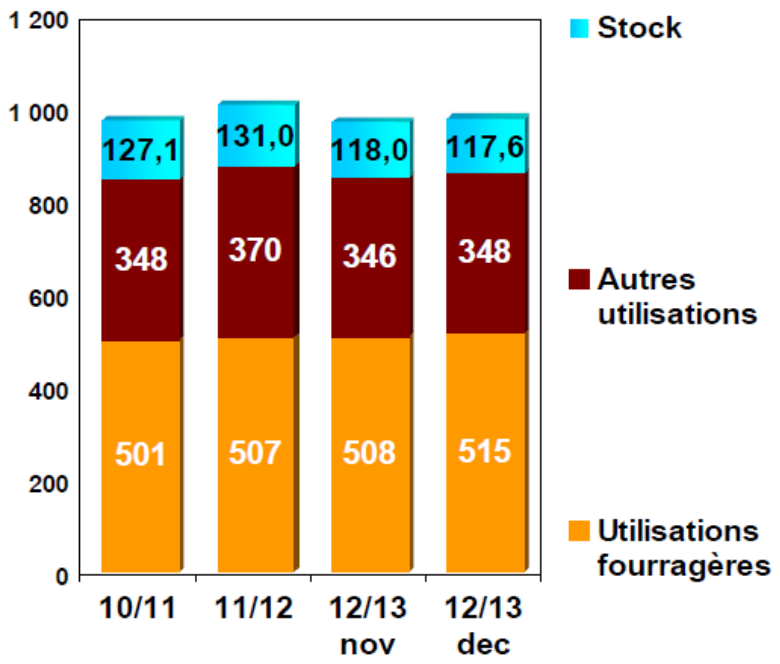

Surface et production de maïs en Argentine

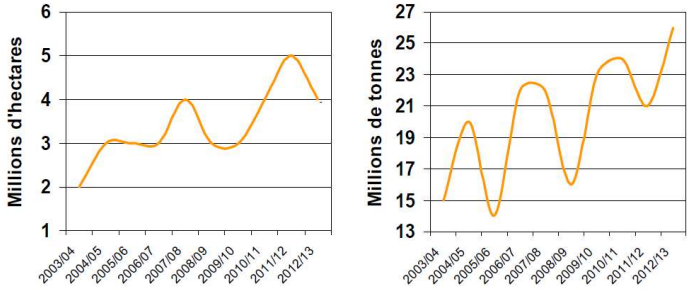

Source : CIC

Surface et production de maïs au Brésil

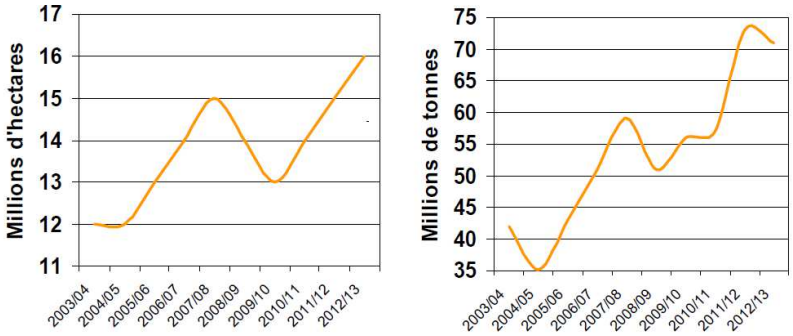

Source : CIC

Bilan Maïs Argentine + Brésil + Etats-Unis

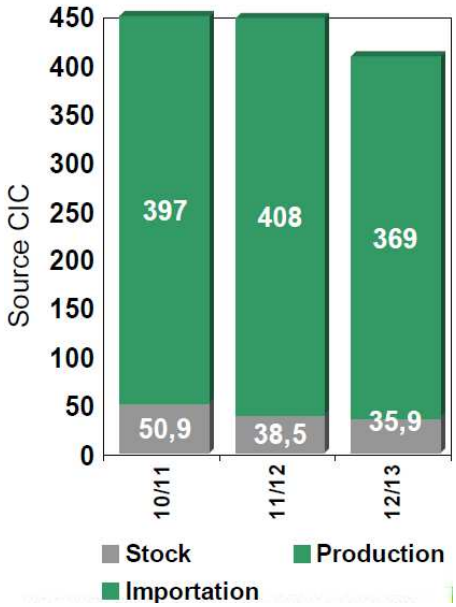

Bilan Maïs Argentine

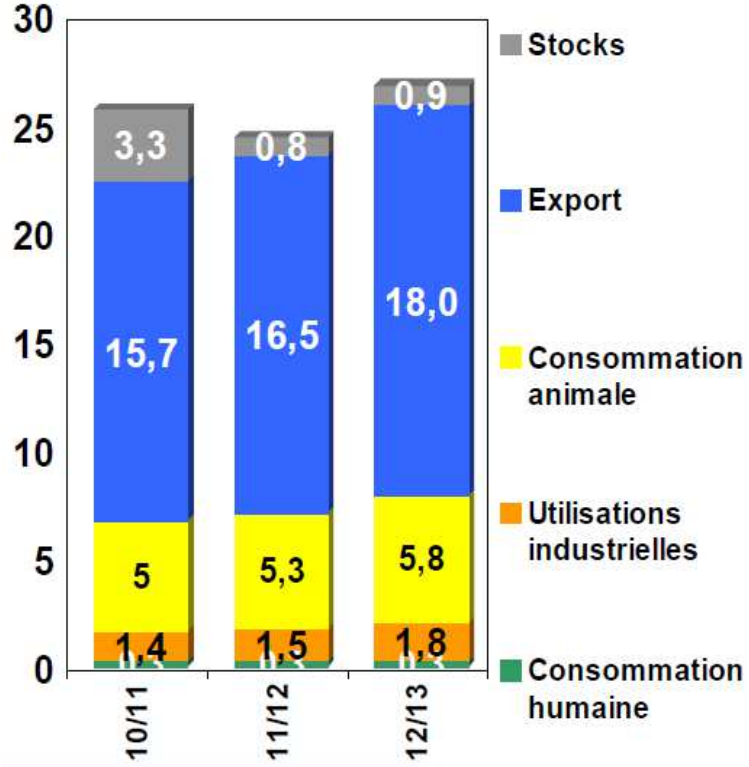

Bilan Maïs Brésil

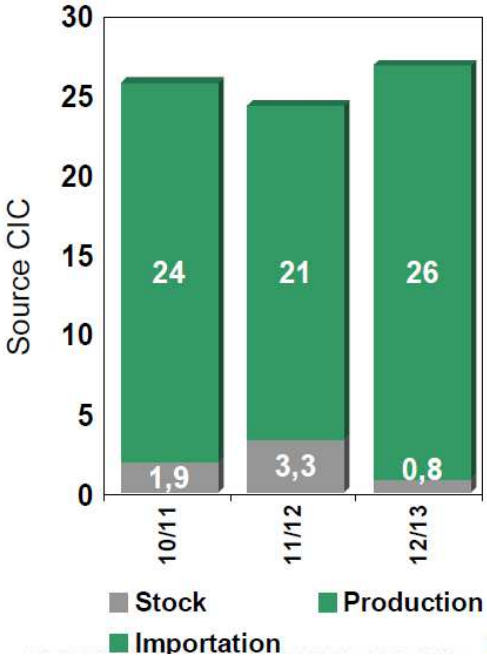

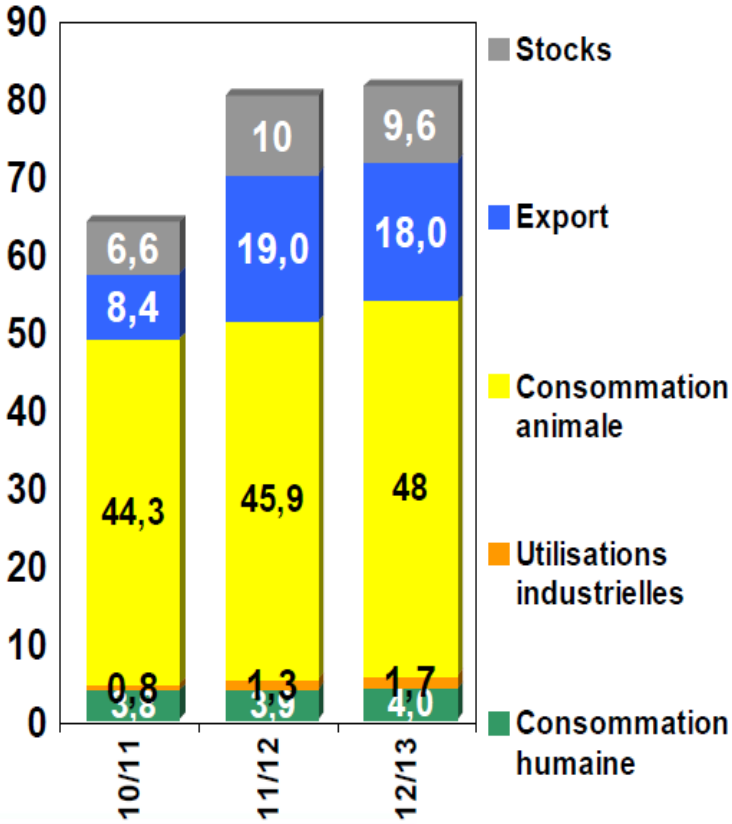

ORGE

La production mondiale devrait reculer de 3% en raison de difficultés dans la CEI et en Australie.

Les disponibilités moindres plafonneront la demande mondiale, et l'utilisation fourragère devrait être à son plus bas niveau depuis plus de 40 ans

En fin de saison les stocks devraient diminuer pour la troisième année consécutive, avec en particulier des reports limités dans les principaux pays exportateurs.

Le commerce mondial devrait reculer 13% par rapport à l'an dernier, mais resterait toujours être légèrement supérieure à la moyenne.

ORGE

	09/10	10/11	11/12 est	12/13 prév. 25.10	12/13 prév. 29.11
ORGE					
Production	150	123	134	**130**	**131**
Echanges	17	15	20	**17**	**18**
Consommation	145	136	136	**131**	**132**
Stocks de report	40	27	26	**28**	**24**
Var. d'une année sur l'autre	4	-13	-1		**-2**

UE - bilan orge

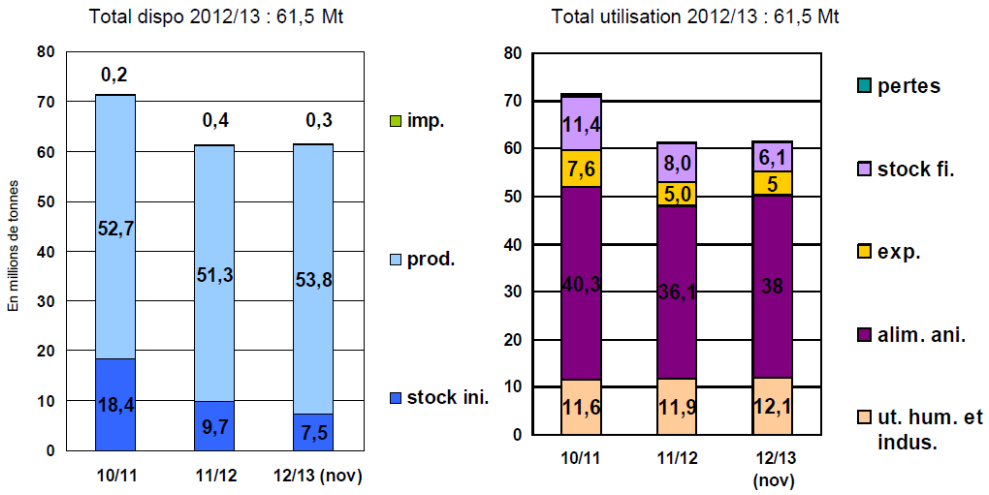

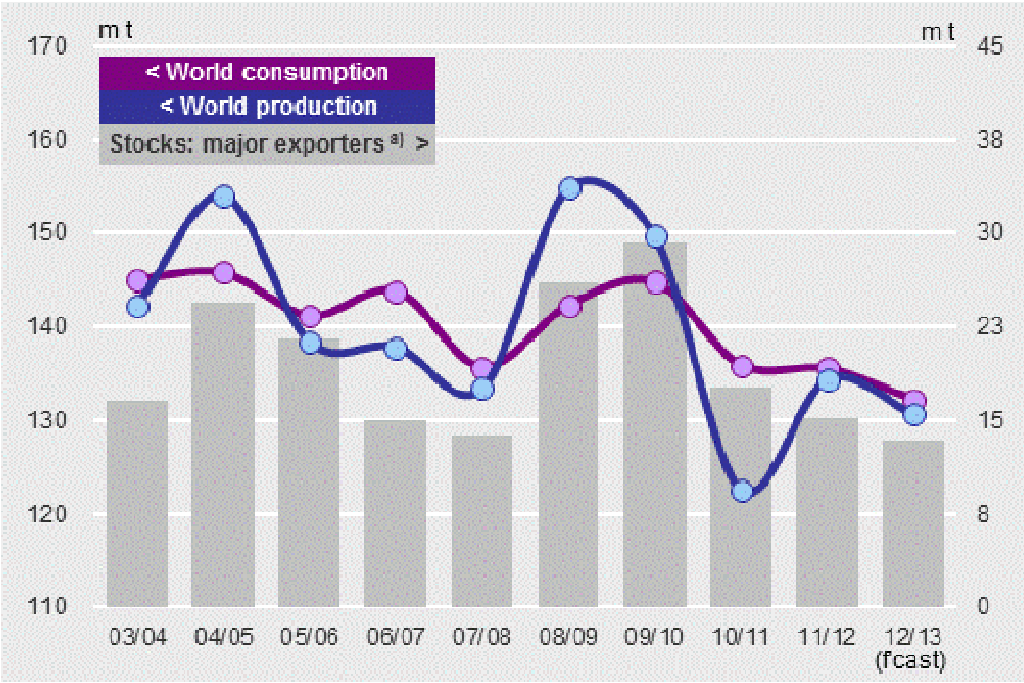

France bilan orge

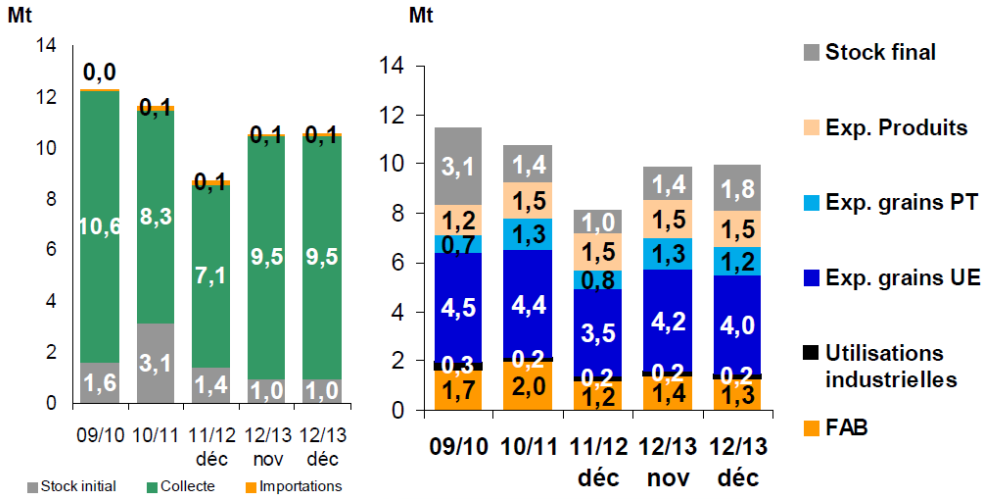

OLEAGINEUX

La production mondiale du soja devrait être légèrement plus élevée et passer à un record de 271 millions de tonnes, soit une augmentation de 14% d'une année sur l'autre traduisant une forte hausse de la récolte sud-américaine.

Le redressement attendu des stocks mondiaux de fin de campagne sera le résultat des hausses chez les principaux exportateurs, notamment le Brésil, tandis que les échanges mondiaux devraient croître de 5%, impulsés par la Chine.

La production mondiale de colza/canola en 2012-2013 est estimée en recul de 3% d'une année sur l'autre à son plus bas niveau en quatre ans ; des prix élevés et des disponibilités moindres à l'exportation devraient réduire sensiblement les échanges.

Cours du soja

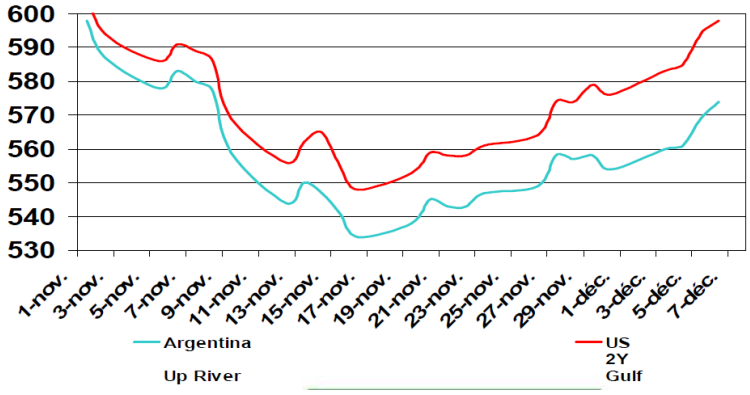

Bilan Soja Argentine

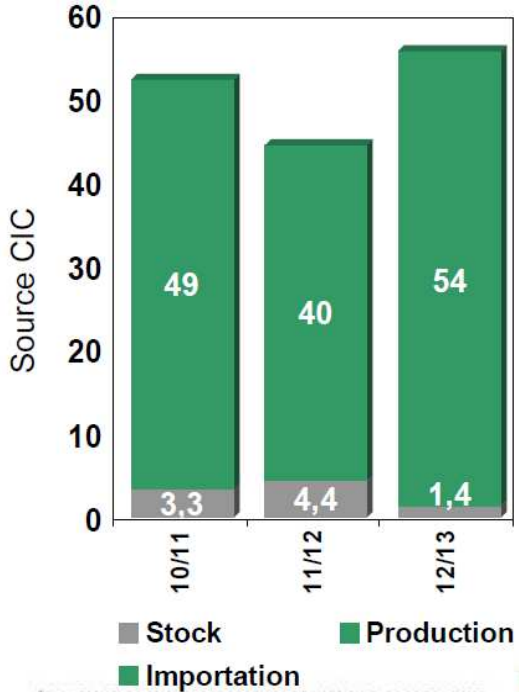

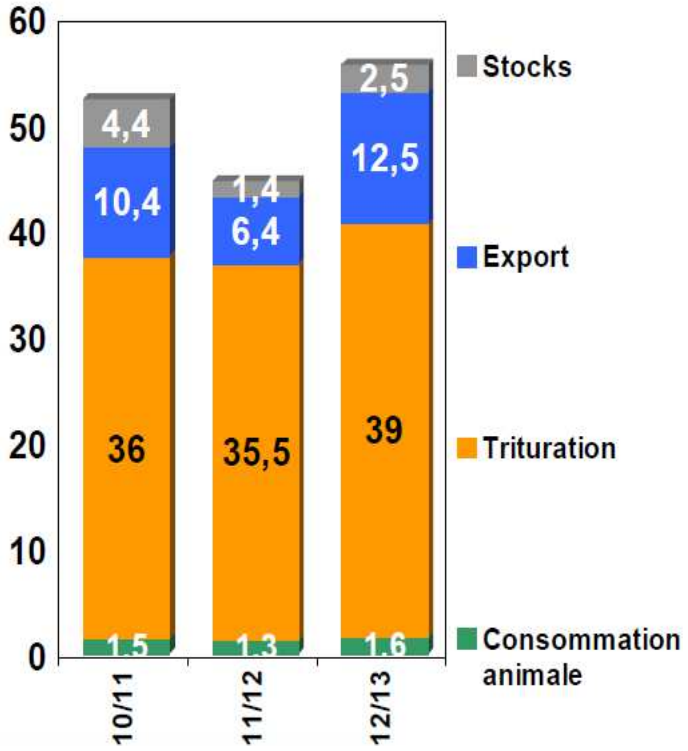

Bilan Soja Brésil

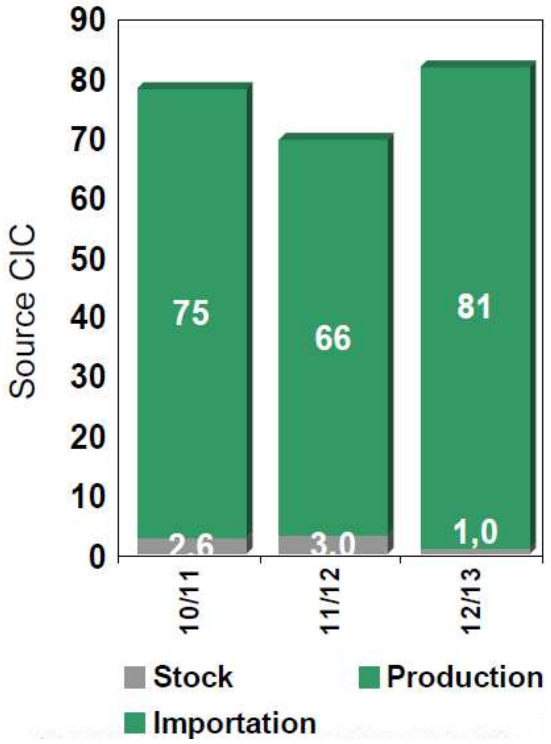

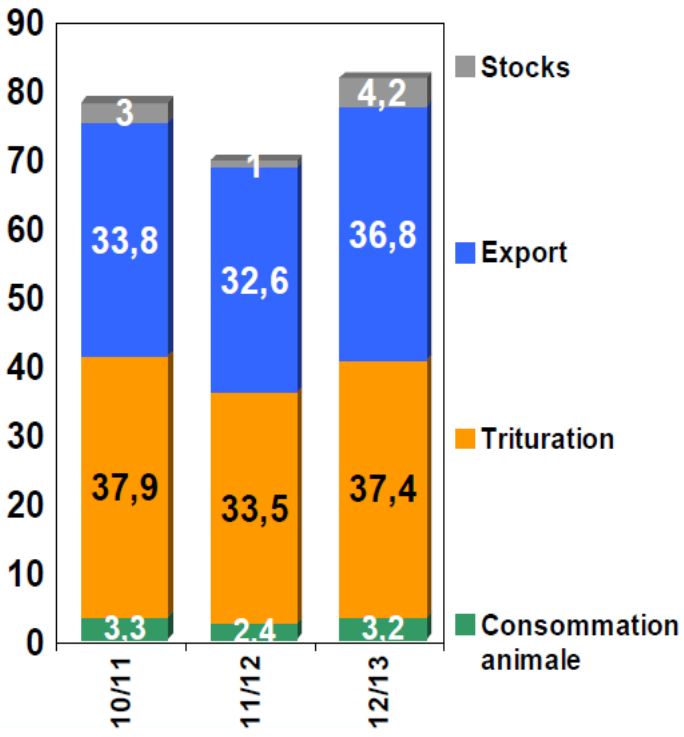

Bilan Soja Argentine + Brésil + Etats-Unis

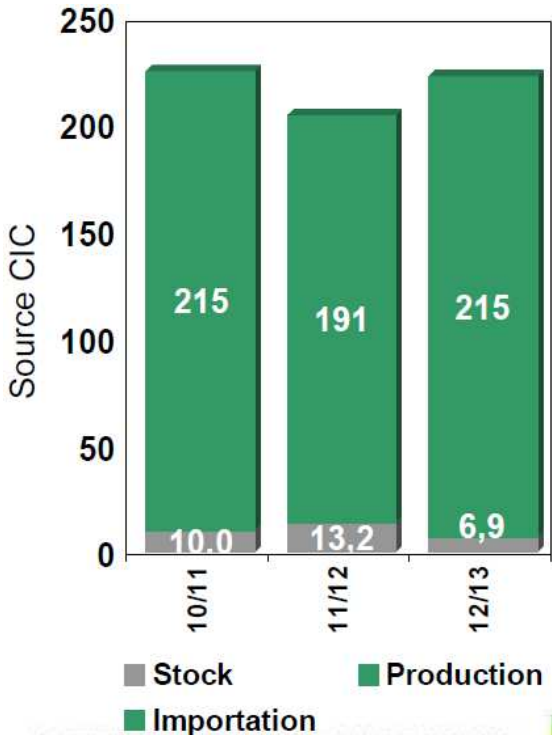

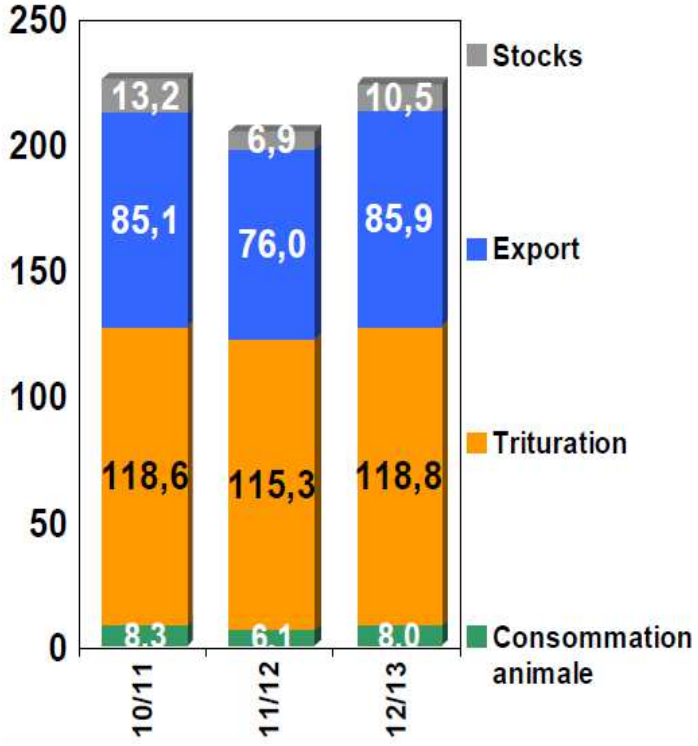

FRET

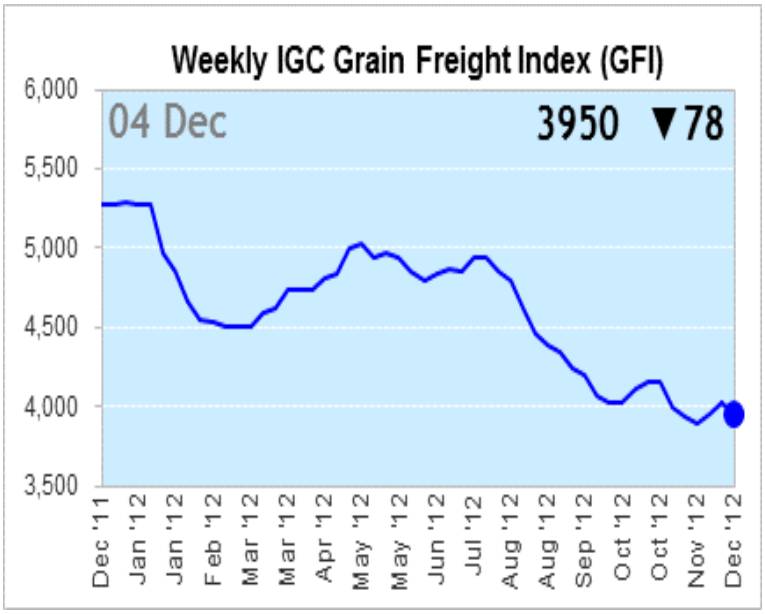

Ces taux sont basés sur des estimations de la CIG et des sources commerciales.

LES IMPORTATIONS

Durant l'exercice écoulé (1er juillet 2011 au 30 juin 2012) les importations marocaines de céréales ont atteint 6.216.944 tonnes soit à peu près l'équivalent des importations de l'an dernier qui ont atteint 6,143.765 tonnes.

Les importations de blé tendre atteignent 2.734.846 tonnes contre 3.348.163 la campagne précédente ; celles de blé dur 1.116.97tonnes contre 785 897 ; celles du maïs 1.754.728 tonnes contre 1.789. 822 et celles de l'orge 610.371 tonnes contre 219.882 tonnes.

Les importations de blé tendre ont atteint 1.360.000 tonnes entre le 1er octobre 2012 et le 31 décembre 2012. Ces importations proviennent du Brésil (27%), l'Ukraine (20%), la France (17%), l'Argentine (14%), le Canada (13%), la Russie (5%), le Paraguay, la Bulgarie et la Lituanie (1%).

Le cumul des importations a atteint à fin décembre 2012 32,3 Mqx, constituées de maïs (13,7 Mqx), de blé tendre (13,6 Mqx), de blé dur (4,1 Mqx) et l'orge (0,9 Mqx). Elles ont connu une progression de 24% par rapport au cumul à fin décembre de la campagne précédente.

Importations de céréales à fin décembre en Qx

Céréales	déc-12	2012/2013	2011/2012
Blé tendre	2,1	13,6	11,7
Blé dur	0,5	4,1	2,5
Orge	0,0	0,9	1,6
Maïs	1,8	13,7	10,3
Total	**4,5**	**32,3**	**26,2**

Importations par pays d'origine

Origines des importations						en Mqx
Pays	BT	BD	Orge	Maïs	Total	%
Brésil	0,0	0,0	0,0	8,8	8,8	27%
Ukraine	6,4	0,0	0,1	0,1	6,6	20%
France	4,8	0,0	0,7	0,2	5,6	17%
Argentine	0,1	0,0	0,0	4,4	4,6	14%
Canada	0,1	4,1	0,0	0,0	4,2	13%
Russie	1,6	0,0	0,0	0,0	1,6	5%
Paraguay	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	1%
Bulgarie	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	1%
Lituanie	0,3	0,0	0,0	0,0	0,3	1%
N.D	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,2%
Total	**13,6**	**4,1**	**0,9**	**13,7**	**32,3**	**100%**

Source : ONICL

Les importations nationales des dix dernières campagnes
En millions de quintaux

01/02	22,3	5	6,2	6,7	**40,2**
02/03	24	5,2	3,9	10,9	**44**
03/04	19,6	6,8	1,4	12,2	**40**
04/05	17,6	6,2	4,8	14,4	**43**
05/06	18,5	6,8	6,4	14,9	**46,6**
06/07	11,2	7,2	3,8	15,4	**37,6**
07/08	36,8	7,1	3,9	19,1	**66,6**
08/09	32,6	5	3,4	17,7	**58,7**
09/10	17,6	5,4	2,4	16,9	**42,4**
10/11	**32,23**	**7,9**	**17,85**	**2,2**	**60,18**
11/12					
Moyenne	**23,243**	**6,26**	**5,405**	**13,04**	**47,928**

Source : ONICL

Importations par ports

Le port de Casablanca a dominé le trafic céréalier durant l'exercice écoulé. Sa part dans les importations totales atteint 71 % (contre 84 % l'an dernier) suivi des ports d'Agadir avec 10 % (contre 7% l'an dernier), de Nador, Jorf et Tanger avec 5% chacun (contre 3 % l'an dernier) et de Safi avec 4 % (contre 3,8 % l'an dernier).

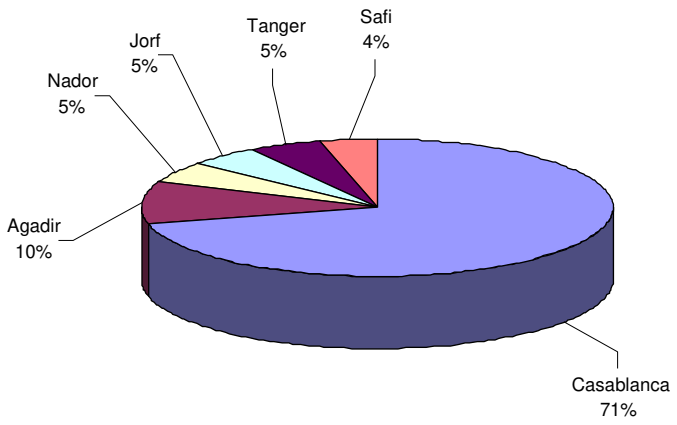

Droits de douane importations 2013

Blé dur :
Les droits de douane resteront fixés à 2,5% jusqu'à fin mai 2013.

Blé tendre :
La suspension des droits de douane sera prorogée jusqu'au 30 avril 2013.

Un bilan sera établi fin avril 2013 pour décider, en fonction des quantités importées et des prévisions de récolte nationale, s'il est nécessaire ou non d'autoriser de nouvelles importations durant le mois de mai avant le démarrage de la récolte nationale.

Les importations réalisées par les membres de la FNCL

La part des membres de la FNCL dans les importations globales enregistrées entre le 1er juillet 2011 et le 30 juin 2012 atteint 5.304.110 tonnes (soit 86% du total importé) contre 4.972.696 tonnes la campagne précédente (soit une hausse de près de 10 %), répartis entre 2.559.920 tonnes de blé tendre (93%) contre 1 494 935 tonnes, 914.428 tonnes de blé dur (82%) contre 356 427

tonnes, 562.436 tonnes d'orge (92%) contre 219 635 tonnes et 1.267.326 tonnes de maïs (72%) contre 1 591 968 tonnes.

Les importations sous le régime de l'admission temporaire ont porté sur 281 309 tonnes de blé tendre contre 124 899 tonnes l'an dernier soit une augmentation de 125%

Importations totales et part FNCL du 01.07.09 au 30.06.10
En tonne

Céréales	Libres	AT	TOTAL	Part FNCL	% FNCL
Blé tendre	2 453 536	281 309	2 734 845	2.559.920	**94%**
Blé dur	1 116 997	0	1.116 997	914 428	**82%**
Orge	610 371	0	610 371	562 436	**92%**
Maïs	1 754 728	0	1 754 728	1 267 326	**72%**
Total	**5 935 632**	**281 309**	**6 216 941**	**5 304 110**	**86%**

Transformation industrielle

Depuis le début de la campagne 2012-2013, la transformation industrielle a atteint 37,3 Mqx, marquant une régression de plus 7% par rapport à la même période de la campagne précédente.

Transformation industrielle à fin décembre en Mqx

Céréales	déc.-12	2012/2013	2011/2012
Blé tendre	4,0	29,2	29,2
Blé dur	0,2	3,5	4,0
Orge	0,0	0,4	0,4
Maïs	0,5	4,2	6,5
Total	**4,7**	**37,3**	**40,1**

Source : ONICL

A fin décembre 2012, la minoterie industrielle a écrasé 43% de blé tendre d'origine de la production locale.

La fabrication des farines subventionnées (FNBT) est faite à hauteur de 91% du blé tendre de la production nationale.

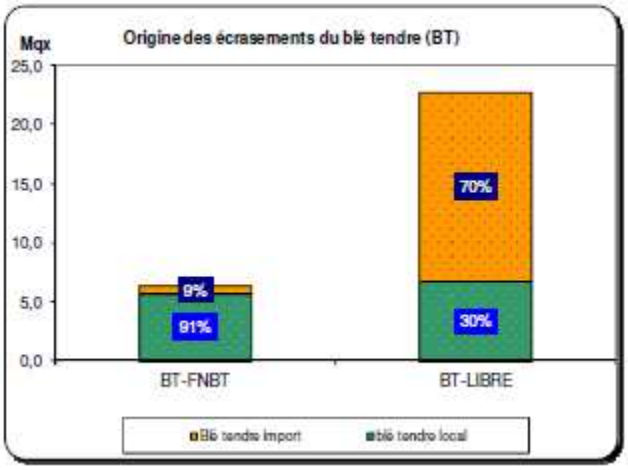

Les farines libres et subventionnées représentent respectivement 55% et 14% des fabrications de la minoterie industrielle.
Les semoules industrielles sont fabriquées principalement à partir du blé dur (90%) et de l'orge (10%).

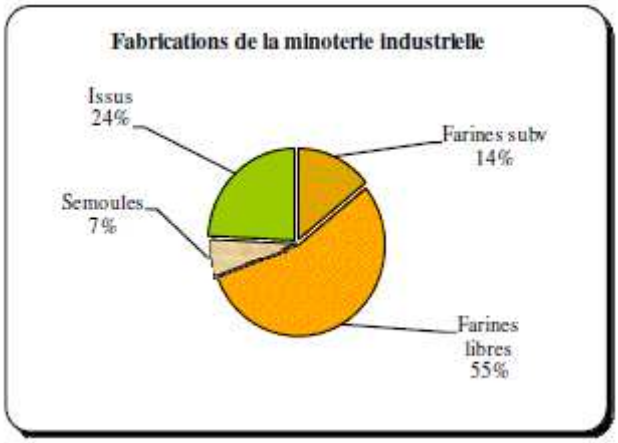

Disponibilités des céréales

Les stocks des céréales, détenus par les opérateurs déclarés à l'ONICL et au niveau des silos portuaires, ont atteint, à fin décembre 2012, 24,3 Mqx, en diminution de 3% par rapport au mois de novembre 2012.

Disponibilités des céréales à fin décembre en Mqx

Opérateurs	Blé tendre	Blé dur	Orge	Maïs	Total
Coopératives	0,5	0,0	0,07	0,0	**0,5**
Commerçants	9,3	1,1	0,8	1,6	**12,8**
Minoteries	4,6	0,7	0,1	0,0	**5,4**
Provendiers	0,0	0,0	0,0	1,7	**1,7**
Ports Maroc	2,2	0,1	0,0	1,5	**3,8**
Total	**16,6**	**1,9**	**1,0**	**4,8**	**24,3**

Source : ONICL

TRANSIT PORTUAIRE

Le transit céréalier portuaire reste confronté au problème majeur du monopole des silos, bien que la crise de 2011 ait abouti à la conclusion d'une convention FNCL/ANP/Silos définissant les conditions d'ouverture de deux quais banalisés en cas de congestion.

Cette convention a quelque peu atténué la gravité de la situation, mais le problème du monopole reste entièrement posé.

Ainsi, à chaque démarrage de la campagne d'importation du blé tendre, les attentes se prolongent et dépassent le plus souvent les quinze jours entraînant difficultés, pertes et hémorragies de devises sous forme de surestaries.

Port de Casablanca

La dernière campagne d'importation d'octobre à décembre 2012 n'a pas dérogé à la règle où le pic des navires en attente au port a atteint la vingtaine.

La situation a même été aggravée par différentes autres causes tant objectives (manque de circuits, insuffisance des moyens de transport en raison des fêtes…) que subjectives (utilisation des silos pour le stockage et non le transit...).

Pour faire face à cette situation une réunion s'est tenue vendredi 2 novembre à la direction régionale de l'ANP en présence de toutes les parties concernées : Mass, SOSIPO, MARSA Maroc, la Capitainerie et la FNCL.

Après discussion et étude des différents moyens pour améliorer autant que possible la fluidité du transit céréalier, il a été décidé à la demande de la FNCL de réactiver la commission portuaire qui se réunira désormais régulièrement (tous les jours si nécessaire) pour faire le point de la situation générale portuaire et étudier les cas particuliers de navires ou d'opérateurs ne respectant les règles portuaires, et prendre de manière collégiale et transparente toutes les mesures appropriées prévues.

Lors de cette réunion la FNCL demandé l'ouverture de quais banalisés supplémentaires en plus des deux prévus par la convention. L'ANP s'est dite disposée à étudier cette demande dès que les autres entraves actuelles au bon déroulement du transit céréalier seront levées.

Cependant aucune suite n'a été donnée à cet engagement.

Port de Jorf Lasfar

Pour faire face à l'arrivée massive de navires céréaliers et réduire la congestion qu'elle entraîne, la FNCL a demandé l'extension au port de Jorf Lasfar de la convention signée l'an dernier et actuellement applicable au port de Casablanca.

Une réunion tenue le 30 octobre dernier à Jorf entre la FNCL, l'ANP et Mass est parvenue à un accord dans ce sens. Ainsi, pendant les périodes de congestion un quai banalisé sera mis en service dès que le nombre de navires en attente atteindra trois et dès que l'attente du premier navire en rade atteindra six jours.

Cette décision a été mise en application le 1er novembre 2012.

TAXE PARAFISCALE A L'IMPORTATION

Au début du mois de mai 2012, les membres de notre Fédération ont été informés par les services extérieurs des douanes du rétablissement de la taxe parafiscale de 0,25% sur le blé tendre et le blé dur bénéficiant par décision gouvernementale de la suspension des droits et taxes à l'importation.

Cependant, ils ont eu la désagréable surprise de recevoir en même temps des liquidations supplémentaires pour le paiement de cette taxe au titre des importations réalisées durant les quatre dernières années.

La FNCL a immédiatement adressé un courrier à la direction générale des douanes pour manifester son étonnement de voir les importateurs qui ont respecté en toute bonne foi les règles édictées par l'Administration des douanes ainsi lourdement pénalisés en étant obligés d'acquitter à postériori une taxe qui ne leur a pas été réclamée et qu'ils n'ont par conséquent pas inclue dans leur prix de vente.

Suite à ce courrier, une délégation de la FNCL a été reçue à Rabat par un responsable à la direction générale des douanes.

Lors de cette réunion, la Douane a précisé sa position qui se résume en quatre points :

1. La taxe parafiscale est légalement due (les décisions gouvernementales n'ayant suspendu que les droits d'importation et non pas les « droits et taxes ».
2. La taxe n'a pas été perçue en raison de disfonctionnements au sein de l'administration des douanes.
3. La FNCL sera incessamment invitée à « une négociation » avec la direction générale des douanes pour déterminer l'étendue de réductions sur les montants dus que cette dernière pourrait accorder aux opérateurs concernés.
4. La direction générale estime que le « blocage » de navires céréaliers dans les ports par les services extérieurs douaniers est illégal. Elle s'engage à le lever.

L'engagement de la direction des douanes à recevoir la FNCL n'a jamais été tenu.

Dans de nouveaux courriers de rappel, la FNCL a de nouveau attiré l'attention de la DG des douanes sur les graves conséquences que sa décision ne manquera pas d'avoir sur la situation financière des sociétés importatrices. Elle a également rappelé que les importations réalisées depuis 2008 ont fait l'objet « d'accords de modération » signés entre notre Fédération d'une part et les ministères de l'Agriculture et des Affaires générales d'autre part.

En vertu de ces accords les importateurs sont tenus de livrer le blé importé aux minoteries au prix de 260 dirhams le quintal. La différence entre ce prix et le prix de revient à l'importation départ port est remboursée par l'Etat aux importateurs. Ainsi, si la TPI leur avait appliquée, ils l'auraient inclue dans ce prix de revient et elle aurait été supportée par le Trésor public.

La FNCL signale par ailleurs que, sans attendre que la Direction Générale des douanes ait statué sur la suite à réserver à ce dossier, certains de ses services extérieurs ont décidé de bloquer toutes les importations de céréales ainsi que celles de produits dérivés destinés à l'alimentation animale sans tenir compte des perturbations graves que ce blocage aura sur l'approvisionnement du pays en ces produits vitaux.

Tous ces courriers, et de nombreux autres adressés à la DG des douanes et aux autres administrations concernées sont demeurées lettre morte.

Plus grave encore, les services douaniers ont lancé une campagne de recouvrement virulente, dans laquelle tous les procédés, y compris fallacieux ou illégaux ont été employés, pour aboutir finalement au lancement de procédures ATD adressées à toutes les banques de chaque importateur, ce qui revient à multiplier d'autant le montant de la taxe réclamée.

Devant ces abus manifestes, la FNCL n'a eu d'autre choix que de recourir à la justice pour faire prévaloir ses droits légitimes.

CLAUSE TRANSITOIRE

La campagne d'importation du premier trimestre 2011 avait été marquée par un litige avec la douane sur la date à retenir pour la taxation des importations, litige qui aurait pu avoir de graves conséquences sur la survie de certaines sociétés importatrices de céréales.

Jusqu'en 2007, la douane a considéré que cette date est celle du « passage en douane ». De ce fait, chaque année, à la veille de la fermeture des frontières à l'importation, la FNCL prenait en mains la gestion des accostages des navires de manière à ce que ceux-ci soient tous dédouanés avant la date-butoir.

Pour éviter les inconvénients et les frais importants occasionnés par ce mode de gestion, la FNCL, soutenue par l'ANP avait demandé à la douane une nouvelle clarification des règles. La réponse positive de la Douane a été que la date à retenir est celle de l'arrivée en rade, la rade faisant partie intégrante du port en vertu d'un texte de loi.

Cette interprétation est en conformité avec les décisions ministérielles conjointes qui définissent les modalités d'importation des céréales et qui prévoient que pour bénéficier de la restitution les importations de blé tendre doivent être réalisées au plus tard le 31 mai à minuit. Elles précisent que la date de réalisation est celle de l'entrée du navire en rade, attestée par les autorités portuaires.

Cette interprétation a ensuite été appliquée sans discontinuer chaque année jusqu'au mois d'avril 2011.

En effet, à cette date et contre toute attente, la direction régionale des douanes de Casablanca a décidé, sans préavis, de revenir à l'ancienne interprétation des règles ce qui a eu pour conséquence la taxation de trois navires de blé tendre au taux maximum de 135% ! Pourtant, pour cause de congestion portuaire, ces navires étaient en attente dans la rade depuis près d'un mois !

C'est pour éviter le renouvellement d'une telle situation que la FNCL a obtenu de la direction générale des douanes son engagement à modifier le texte de loi litigieux pour qu'à l'avenir la date de taxation soit celle du « document de transport » (connaissement) ou même de l'ouverture de l'accréditif.

En attendant la modification de la loi, la FNCL a obtenu l'insertion de la clause transitoire dans toutes les décisions concernant la suspension ou la modification des droits de douanes.

En application de cette clause, les navires arrivés en rade dans les délais impartis par l'ONICL et qui n'accosteraient qu'au-delà de cette date ne seraient pas pénalisés.

PROGRAMME DE SAUVEGARDE DU CHEPTEL

En raison de la mauvaise récolte 2012, le ministère de l'Agriculture a lancé un programme de sauvegarde du cheptel. Ce programme prévoit la vente d'orge subventionnée aux éleveurs.

Le ministère a confié à l'ONICL l'organisation des appels d'offres pour l'importation et la fourniture de cette orge aux chefs lieux de province.

Tirant les leçons des expériences passées, la FNCL a attiré l'attention aussi bien de l'Administration que de ses membres sur les difficultés que ce genre d'opérations ne manquerait d'avoir : CPS rédigé dans l'urgence, mauvaise synchronisation entre les différentes administrations concernées, non enlèvement de la marchandise après son transport sur les lieux prévus, etc.

Et comme la FNCL le craignait, les adjudicataires ont connu d'énormes difficultés dans la réalisation des appels d'offres se traduisant par des préjudices très importants.

Ces difficultés proviennent essentiellement de la partie ministère de l'agriculture (pas de listes des bénéficiaires, retard dans les appels d'offres concernant le transport…). Certaines difficultés sont dues également aux contraintes imposées par le CPS.

Sur demande des importateurs concernés, la FNCL a organisé, en présence de ces derniers, une réunion avec l'administration pour modifier le CPS et limiter les dégâts dans la mesure du possible.

RELATIONS FNCL/ONICL

De nombreuses réunions ont été tenues entre la FNCL et la Direction générale de l'ONICL. Les principales avaient pour ordre du jour la commercialisation, le système d'importation et le règlement des arriérés ou, de manière générale, la visibilité.

Le règlement des arriérés.

La FNCL a rappelé que les retards persistants et injustifiés dans le règlement des arriérés a pour conséquence d'assécher la trésorerie des opérateurs et de les mettre, à leur corps défendant, dans l'obligation de réduire, retarder ou même annuler les importations de blé tendre qu'ils avaient prévu de réaliser, ou, de limiter leur participation à la collecte et la commercialisation de la production nationale de blé tendre.

Selon les informations que la FNCL avait pu recueillir, la quasi-totalité des dossiers sont traités et approuvés à temps par les services de l'ONICL, mais ils restent en souffrance auprès du contrôleur financier pour des raisons de mésentente procédurale au sein de l'Administration. La Fédération a saisi de la question le ministère de l'Agriculture et celui des Finances.

La visibilité

L'éternelle difficulté rencontrée par les opérateurs est le manque de visibilité. Cette question a souvent été l'un des principaux sujets débattus avec le ministère de l'Agriculture, l'ONICL et le ministère des Affaires générales.

La FNCL est parfaitement consciente des contraintes rencontrées par les pouvoirs publics en matière de gestion des importations de céréales (plus particulièrement de blé tendre) partagés qu'ils sont entre l'obligation de respecter les fondamentaux (pain à 1,20 dh, farine à 350 dh/ql et blé à 260 dh/ql) pour préserver le pouvoir d'achat du consommateur et l'obligation de garantir un prix rémunérateur au producteur national.

Cependant, cette gestion « au jour le jour » a un coût très important car elle se traduit par un manque de visibilité pour les opérateurs. C'est là l'un des principaux handicaps auquel ils sont confrontés qui les empêche de saisir toutes les opportunités qui se présentent sur le marché mondial pour approvisionner le pays dans les meilleures conditions de prix et de qualité.

Autre conséquence de ce manque de visibilité : les décisions gouvernementales autorisant les importations sur de courtes périodes. Celles-ci se traduisent le plus souvent par des arrivées massives de marchandises entrainant des congestions portuaires et se soldant par le paiement en devises de surestaries (environ 20.000 dollars par bateau et par jour d'attente, sachant que l'attente moyenne est de 15 jours)

A titre d'exemple, le Gouvernement marocain avait prorogé jusqu'à fin février 2012 la suspension des droits et taxes à l'importation sur le blé tendre et le blé dur, mais trois jours avant l'expiration de cette date les opérateurs n'avaient encore aucune visibilité sur les décisions gouvernementales qui seraient adoptées pour la suite.

Or, on constatait à cette période une augmentation régulière des prix des céréales sur le marché international au point que le prix du blé tendre importé atteignait près de 280 dh le quintal départ port de Casablanca ; et que tout indiquait que cette tendance haussière allait perdurer.

Dès lors, il était à craindre, si aucune décision n'était adoptée dans l'urgence, que les minoteries, qui sont tenues au respect des fondamentaux sur le prix du pain, de la farine et du blé (1,20 – 350 et 260 dh) soient acculées soit à répercuter la hausse sur leurs prix de vente soit à cesser de s'approvisionner en blé. Face à un tel risque, les opérateurs n'auraient à leur tour d'autre choix que de réduire les importations avec le risque de rupture des approvisionnements du pays que cela pourrait engendrer.

Pour remédier à ce manque de visibilité, la FNM et la FNCL ont fait une proposition conjointe garantissant l'utilisation de toute la production nationale collectée en contrepartie d'un régime d'importation donnant la visibilité nécessaire aux opérateurs pendant toute la campagne.

En attendant la finalisation de cette proposition et son éventuelle adoption, il est proposé d'améliorer le régime de commercialisation actuel, en y introduisant un système d'indexation. Il s'agit de fixer au début de chaque campagne, en fonction du niveau de la production nationale et du niveau de stock de report la date de mise en place des droits de douane permettant aux opérateurs nationaux l'accès au blé d'importation. La connaissance de cette date donnerait aux intervenants plus de visibilité pour prendre des positions sur le marché mondial aux moments opportuns.

Le contrat-programme de la filière

La réalisation du contrat-programme de la filière céréalière a pris beaucoup de retard dû essentiellement à l'inactivité de la FIAC, sensée être le représentant de la filière mais qui souffre du manque d'organisation des producteurs, élément clé de cette filière. Le retard est également imputé au manque de suivi du programme par l'ONICL qui en est le team leader.

Pour rattraper ce retard, l'ONICL a organisé deux réunions qui ont abouti à la définition de trois axes de travail :

1. La commercialisation (avec l'objectif de parvenir à des propositions concrètes applicables dès la prochaine campagne)
2. La mise à niveau des OS.
3. La compensation.

Depuis, rien de concret n'a été fait. Aucune réunion n'é été tenue, le système de commercialisation est resté le même.

RELATIONS FNCL-MINISTERE DES AFFAIRES GENERALES

A la demande de la FNCL, le Bureau de la Fédération a tenu le 17 février 2012 une réunion avec Mr Le Ministre des Affaires Générales et de la Gouvernance.

Lors de cette entrevue la FNCL a exposé ses préoccupations concernant les points suivants :

1. Le transit céréalier portuaire.
2. Le manque de visibilité en matière d'approvisionnement du pays en céréales (blés).
3. L'harmonisation de la TVA sur le maïs et l'orge.
4. Les retards de paiements.

Le Ministre a fait preuve d'une grande écoute et a promis de faire tout son possible pour apporter des réponses aux requêtes de notre Fédération.

Il a également assuré que la FNCL serait associée aux discussions sur la compensation.

Plusieurs autres réunions ont été tenues par la suite soit avec le ministre, soit avec ses services.

Des propositions concrètes concernant tous ces points ont été remises au ministère et des commissions ont été créées pour en assurer le suivi.

OFFICE DES CHANGES

Depuis 2004, les importateurs sont autorisés à utiliser les marchés à terme pour se couvrir contre les risques de fluctuation des prix des céréales sur le marché mondial.

On se souvient que cet accès avait très difficile à obtenir. Pour y parvenir, la FNCL avait organisé plusieurs séminaires de formation

incluant des représentants de l'Office des Changes, de l'ONICL et de Bank Al Maghrib, pour rapprocher (avec quelque succès) les points de vue sur cette question entre les opérateurs et les administrations concernées. C'est ainsi que la circulaire autorisant le recours aux marchés à terme avait été rédigée conjointement entre l'Office des Changes et notre Fédération.

Cependant, cette circulaire a fait l'objet d'interprétations restrictives de la part des services de l'Office des Changes ce qui avait entraîné des litiges lors de visite d'inspection menées par les agents de l'Office auprès des banques et des opérateurs.

Pour clarifier la situation la FNCL a adressé un courrier à l'Office des Changes qui a été suivi d'une réunion de travail conjointe. A l'issue de cette réunion constructive, la FNCL a été chargée d'élaborer des propositions concrètes pour amender la circulaire litigieuse.

Dans ce but, la FNCL a fait appel à un bureau spécialisé qui, après, concertation avec des membres de la Fédération, a rédigé un nouveau projet de circulaire adressé aussitôt à l'Office des Changes.

Parallèlement, la FNCL a de nouveau invité des représentants de l'Office pour assister à un séminaire de formation approfondie sur les marchés à terme organisé avec le soutien de France Export Céréales.

FONCTIONNEMENT INTERNE

Régions excentrées

Lors de l'assemblée générale de la FNCL au mois de janvier 2012, les membres avaient recommandé aux structures dirigeantes de la Fédération d'accorder davantage d'importance aux adhérents des régions excentrées et à leurs difficultés spécifiques.

C'est dans ce cadre que le Président et le Directeur de la FNCL se sont déplacés à Tanger au mois de mai 2012 pour y rencontrer les opérateurs de la région Nord représentés par Monsieur Kraimi et recueillir leurs doléances et leurs propositions.

D’autres déplacements sont en cours de préparation dans les autres régions.

Associations membres

Pour la deuxième année consécutive, l’association des commerçants de Fès, AMIPA, connaît d’énormes difficultés de fonctionnement, tiraillée en deux tendances : celle qui estime que la FNCL n’est pas le cadre idoine pour la représenter et défendre ses intérêts et l’autre convaincue du contraire.

En fait le principal point de discorde se situe entre ceux qui veulent tirer le secteur vers le haut en réalisant sa mise à niveau et ceux qui pensent préserver leur rente en maintenant le statu quo.

Rappelons que ces derniers avaient déjà mené une tentative de création d’une nouvelle structure associative indépendante de la FNCL mais qui avait avorté.